14 mars 2022

CIRCULAIRE CTOI

2022–19

Madame/Monsieur,

CONCERNANT LA SOUMISSION DU QUESTIONNAIRE STANDARD SUR L'APPLICATION DES RESOLUTIONS DE LA CTOI

Conformément à l'Article V, paragraphe 4.1 (ii) de Termes de Référence et Règlement Intérieur du Comité d'Application (2014), j'invite les CPCs à examiner les réponses fournies au questionnaire sur l'application des Résolutions, qui sont disponible sur la page de réunion du Comité d'Application 19. Je vous invite, en outre, à envoyer vos commentaires et questions sur ces réponses. Afin de permettre au président du Comité d'Application et au Secrétariat d'identifier et présenter les problèmes de non-conformité, je vous saurai gré de fournir vos commentaires au plus tard le 28 mars 2022.

À ce jour, seulement 23 des 31 CPC ont envoyé leur réponse au questionnaire. Celles-ci sont ; l'Afrique du Sud, l'Australie, le Bangladesh, la Chine, l'Union Européenne, France Territoires, l'Indonésie, l'Iran, le Kenya, le Japon, la Malaisie, les Maldives, Maurice, la Mozambique, le Sultanat d'Oman, le Pakistan, les Philippines, la République de Corée, les Seychelles, le Sri Lanka, la Tanzanie, la Thaïlande et le Royaume Uni.

Pour les questionnaires sur l'application reçus avant la date limite du 21/02/2022 [Cliquer ici]

Pour les questionnaires sur l'application reçus après la date limite du 21/02/2022 [Cliquer ici]

Je voudrai encourager les CPC qui n'ont pas encore présentées leur réponse au questionnaire de le faire dès qu'elles le pourront, pour permettre au Comité d'Application d'évaluer le niveau d'application des Résolutions de la CTOI, de chaque CPC.

Cordialement

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Aucune.

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Sénégal **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.